

## COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit juin, dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

**Étaient présents :** Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Était excusée :** Adeline COCHETEUX donne procuration à Julie LAI

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	19

#### Délibération N°FL-08/06/22-4

#### Tarif Plan d'Accueil Individualisé (PAI) pour les accueils de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 31/01/2019, il avait été voté la mise en place de tarifs pour un Plan d'Accueil Individualisé en période scolaire. Aujourd'hui, il y a eu lieu de mettre en place des tarifs pour un Plan d'Accueil Individualisé en période extra-scolaire.

ALSH journée tarifs Repas PAI (avec goûter)				
Quotient familial	Quotient 1 Inférieur à 700	Quotient 2 De 701 à 1000	Quotient 3 De 1001 à 1500	Quotient 4 Plus de 1500
Aubryisien	7.00€	7.33€	7.66€	7.99€
Extérieur Scolarisé à Aubry du Hainaut	10.00€	10.33€	10.66€	10.99€
Extérieur à Aubry du Hainaut	16.00€	16.33€	16.66€	16.99€

ALSH journée tarifs Repas PAI (sans goûter)				
Quotient familial	Quotient 1 Inférieur à 700	Quotient 2 De 701 à 1000	Quotient 3 De 1001 à 1500	Quotient 4 Plus de 1500
Aubryisien	6,21€	6,54€	6,87€	7.20€
Extérieur Scolarisé à Aubry du Hainaut	9.21€	9.54€	9.87€	10.20€
Extérieur à Aubry du Hainaut	15.21€	15.54€	15.87€	16.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter les tarifs ci-dessus proposés, à compter du 11 juillet 2022.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Raymond ZINGRAFF



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

**10/06/2022**

Et que la convocation du Conseil avait été faite le

**31/05/2022**

Le Maire,





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Aubry-du-Hainaut

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	FL_08_06_22_4
Date de la décision :	2022-06-08 00:00:00+02
Objet :	Tarif Plan d'Accueil Individualisé (PAI) pour les accueils de loisirs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215900275-20220608-FL_08_06_22_4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220608-FL_08_06_22_4-DE-1-1_0.xml	text/xml	898
Nom original :		
DELIB FL_08_06_22_4 Tarif Plan d'Accueil Individualis_ pour les accueils de loisirs.pdf	application/pdf	36783
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220608-FL_08_06_22_4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	36783

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2022 à 09h38min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2022 à 09h38min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2022 à 09h39min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2022 à 14h26min12s	Reçu par le MI le 2022-06-13

